

Initiatives parlementaires

Je sais que le temps est important et qu'il s'écoule, mais je vais me permettre de faire ce qu'un auteur n'est pas censé faire: citer mon propre livre sur le sujet. C'est un ouvrage d'un patriote qui n'est pas fier de son pays. Il s'intitule *Western Canadians in Confederation*. En 1986, il y avait, dans l'ouest du Canada, environ 170 000 personnes d'origine purement chinoise et environ 22 000 autres d'origine partiellement chinoise. Sept personnes sur dix d'origine purement chinoise vivent en Colombie-Britannique, dont pas moins de 100 000 dans la région de Vancouver. Un peu moins de la moitié des Canadiens de cette catégorie vivent dans les quatre provinces de l'Ouest, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Le livre dit ensuite ceci:

Les Sino-Canadiens nés à l'extérieur du Canada viennent de bien des pays. Le recensement de 1981 montre que 24 p. 100 d'entre eux sont nés à Taïwan, 23 p. 100 en Chine, 9 p. 100 au Viêt-nam, 4 p. 100 en Malaysia ou à Singapour et 34 p. 100 ailleurs, mais surtout à Hong-kong. Quatre-vingt sept p. 100 de ceux qui sont nés à l'extérieur du Canada y sont entrés entre les années 1965 et 1981 et environ 13 000 sont arrivés ces dernières années, dont beaucoup d'entrepreneurs originaires de Hong-kong. À l'époque du recensement de 1981, le taux de chômage des Chinois et des Chinoises était inférieur à celui des Canadiens et des Canadiennes en général. Le pourcentage de ceux qui ont fait des études universitaires est beaucoup plus élevé que dans le cas des Canadiens en général, soit 28 p. 100 comparativement à 16 p. 100.

Les Canadiens de l'Ouest d'origine chinoise font partie de l'énorme diaspora de plus de huit millions de Chinois de l'étranger qui prospèrent du sud de l'Asie aux Caraïbes. Jusqu'au XVI^e siècle, la Chine avait le plus haut niveau de vie du monde. Au XVIII^e siècle, sa population avait plus que doublé, atteignant 450 millions de personnes en 1850. Au XIX^e siècle, quand les Européens ont ouvert de force les marchés chinois, l'industrie familiale du textile en Chine a été presque totalement détruite par les textiles étrangers tissés à la machine. Les jeunes hommes ont dû émigrer pour pouvoir subvenir aux besoins des membres de leur famille auxquels ils étaient étroitement liés et qu'ils ont dû laisser derrière.

Les premiers immigrants chinois sont arrivés en Colombie-Britannique en 1858, attirés par la ruée vers l'or du Fraser, et en 1860, environ 4 000 d'entre eux étaient établis dans le sud de la partie continentale. Certains travaillaient dans les mines, d'autres vendaient des légumes ou du bois, et d'autres encore étaient restaurateurs ou blanchisseurs. En 1878, l'assemblée législative de la Colombie-Britannique a retiré aux immigrants chinois qui étaient restés au pays après la ruée vers l'or leur droit à l'égalité sur le marché du travail, en décrétant, à l'unanimité s'il vous plaît, que les personnes originaires de Chine ne pourraient plus être embauchées pour effectuer des travaux publics pour la province. Pour étonnant que cela paraisse, cette règle est demeurée en vigueur jusqu'après la Deuxième Guerre mondiale. En 1872, on leur a aussi refusé le droit de vote.

Néanmoins, jusqu'à 17 000 Chinois ont immigré en Colombie-Britannique de 1881 à 1884 et ont joué un rôle colossal dans la construction du tronçon du Canadien Pacifique situé entre le canyon du Fraser et Vancouver.

La construction du chemin de fer s'achevant, le gouvernement de la Colombie-Britannique a pris certaines mesures pour encourager les immigrants chinois à quitter la région. Il a notamment imposé une taxe de capitation à tous les Chinois, leur interdisant même, si vous pouvez

le croire, de renvoyer en Chine les dépouilles mortelles de leurs camarades, leur refusant le droit d'acquérir des terres provinciales et interdisant l'arrivée de nouveaux immigrants chinois. Le gouvernement du premier ministre Macdonald, à Ottawa, a également joué un rôle, en imposant, quelle honte, une taxe de capitation de 50 \$ à tous les Chinois arrivant au Canada après 1886.

• (1750)

Ce n'était pas à son honneur. Je poursuis:

En 1900, le premier ministre Laurier, honte à ce côté-ci, a porté à 100 \$ la taxe de capitation, puis à 500 \$ en 1904. En 1923, le gouvernement de Mackenzie King a complètement interdit l'immigration des Chinois, décision maintenue jusqu'à ce que cette loi soit finalement abrogée en 1947.

Les discriminations législatives et autres contre les Chinois en Colombie-Britannique et de meilleures possibilités d'établissement de petites entreprises ailleurs au Canada ont fait que, en 1921, environ 40 p. 100 des 40 000 Chinois habitant le Canada avaient déménagé vers l'est, parfois jusqu'à Terre-Neuve. En très peu de temps, pratiquement toutes les villes des Prairies avaient leur restaurant chinois et leur buanderie chinoise.

Malheureusement, madame la Présidente, on lit ensuite:

Les trois assemblées des Prairies n'étaient pas immunes à la propagande antichinoise d'au-delà des montagnes. Dès 1908, l'assemblée de la Saskatchewan privait les Chinois de leur droit de vote, ce qui signifiait qu'ils n'avaient pas le droit de voter aux élections fédérales et qu'ils ne pouvaient pas devenir membres de professions dont l'association exigeait qu'ils soient électeurs. La fièvre des Prairies. . .

Je pourrais l'appeler une peste:

. . . atteint un tel niveau que les gouvernements de Saskatchewan et du Manitoba, avant même celui de Colombie-Britannique, interdisent aux restaurants chinois d'embaucher des femmes blanches, de crainte qu'on leur fasse connaître l'opium et qu'elles deviennent victimes de la traite des blanches.

Entre 1924 et 1946, huit immigrants chinois seulement entrèrent au Canada, en raison de la Loi de l'immigration chinoise que Mackenzie King avait fait adopter en 1923. Pour cette raison, la plupart des hommes déjà au Canada ont vieilli sans famille.

Vous avez entendu à ce propos l'histoire de la famille de M. Yee, le président du CNCC. Il y a toutes sortes d'histoires tragiques de cet ordre, madame la Présidente. On trouve ensuite:

Ironiquement, c'est la Seconde Guerre mondiale qui a aidé la cause des Canadiens d'origine chinoise, car la sympathie des Blancs à leur égard a augmenté notablement du fait de l'agression japonaise contre la Chine. Comme le font remarquer les historiens Jin Tan et Patricia Roy, «[au cours de la guerre,] la discrimination raciale est passée de mode.» La Commission des parcs de Vancouver, par exemple, a aboli le règlement qui disait que les Chinois n'étaient autorisés à se baigner dans les piscines publiques que pendant une période déterminée de deux heures, une fois par semaine. L'assemblée législative de la Saskatchewan a rétabli le droit de vote en 1944 et, en 1945, la Colombie-Britannique a accordé le droit de vote à quiconque avait combattu au cours de l'une des deux grandes guerres, y compris les Chinois mais non les Japonais. La population sur la côte ouest a, dans l'ensemble, bien accueilli la nouvelle de l'abrogation de l'Acte de l'immigration chinoise en 1947.